



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général / BDSI**

Lille, le

**28 AOUT 2023**

**Secrétariat général  
Bureau du dialogue social et des instances**  
Affaire suivie par :  
Stéphanie ALLAEYS  
Attachée au BDSI  
Tél : 03.20.15.67.15  
Mél : [dialoguesocial@ac-lille.fr](mailto:dialoguesocial@ac-lille.fr)

144 rue de Bavay  
59000 Lille

Madame,

Dans votre courrier en date du 6 juin dernier, puis dans un mail en date du 23 juin, vous m'interpellez sur le prix de l'inscription demandé aux stagiaires bénéficiant d'un congé de formation professionnelle, au motif qu'ils doivent suivre une formation continue et non initiale.

Vous sollicitez la prise en charge des frais d'inscription par l'employeur ou, à défaut, un geste de la part des directeurs des établissements d'enseignement supérieur, conformément à l'article D714-62 du code de l'éducation.

Je vous précise que suite à votre demande, l'Ecole académique de la Formation Continue (E AFC) a contacté le premier Vice-Président de l'Université de Lille. Celui-ci a explicité les règles applicables à ces demandes d'inscription des personnels de l'académie, en vigueur dans cette Université.

L'inscription des enseignants de l'Académie de Lille se fait dans le cadre de la tarification des formations professionnelles, approuvée par le Conseil de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 4 mai dernier. Cette tarification intègre bien, pour « les stagiaires de la formation continue qui financent personnellement tout ou partie de leur formation », une exonération pouvant atteindre jusqu'à 90 % des droits pour les diplômes nationaux et 30 % pour les CU et DU.

Ainsi, l'Université de Lille applique pleinement l'article D714-62 du code de l'éducation et il convient, pour les collègues concernés, de saisir en amont la commission d'exonération de l'université, au moyen d'un formulaire dématérialisé disponible sur le site de l'établissement (rubrique « Exonération des droits d'inscription »).

Par ailleurs, les questions individuelles peuvent être adressées à [dfca-finances@univ-lille.fr](mailto:dfca-finances@univ-lille.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Valérie CABUIL**